

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2017

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 13
de présents : 10
de votants : 13

CONVOCATION DU 07 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le 12 Juillet à 18h30, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. JAULNEAU Jacky, Mme MENAGER Jocelyne, M. PINGET Michel, M. CARPENTIER Michel, M. LOCHEREAU Jean, Mme SOUCHET Chantal, M. BRUNEAU Michel, Mme BERTHELOT Christelle, Mme LECACHEUR Céline et Mme ROMEUR Stéphanie.

Etaient absents et excusés : M. MAUPU Jacques (pouvoir donné à Mme MENAGER Jocelyne), Mme SOULARD Marie-Françoise (pouvoir donné à M. JAULNEAU Jacky) et M. GAUTIER Didier (pouvoir donné à M. CARPENTIER Michel).

Secrétaire de séance : M. PINGET Michel

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 6 Juin 2017.
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
3. Modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
4. Restauration scolaire / Attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide pour l'école.
5. Eau potable / Renforcement du réseau entre la Butte et Chailleau / Attribution du Marché.
6. Travaux de voirie à Bétaincourt / Convention de maîtrise d'œuvre avec l'ATD.
7. Modalités d'application du régime indemnitaire du personnel de la commune.
8. Régime indemnitaire / Enveloppe 2017.
9. Questions diverses.

Compte rendu du conseil municipal du 6 Juin 2017 :

Le Conseil Municipal reporte au prochain Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu du 6 Juin 2017.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE.

Le Maire expose les principaux points abordés lors du dernier Conseil Communautaire du 3 juillet, précédé d'une réunion en présence du Président et du Directeur du SMO (Syndicat Mixte Ouvert) « Eure-et-Loir Numérique » relative au déploiement de la fibre optique sur le territoire de la communauté de communes.

Ces travaux s'étaleront de fin 2017 à 2019. La commune de Chuisnes est programmée pour 2018. La commercialisation pourra intervenir environ 3 mois après la fin des travaux.

La communauté de communes, qui a fait le choix de déployer la fibre optique pour la totalité des habitations de son territoire, consacrera environ 2,5 millions d'euros à ce chantier (sur un total de 12 millions comprenant les financements de l'Etat, de la Région et du Département).

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE.

Le Maire précise que ce point n°3 à l'ordre du jour sera reporté au Conseil Municipal de Septembre.

RESTAURATION COLLECTIVE / ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Délibération n° 43-2017

Le Maire expose :

Une consultation a été engagée en vue d'attribuer le marché de restauration collective pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

Après analyse des offres, il apparaît que la proposition la mieux disante est celle présentée par la société YVELINES RESTAURATION sur la base des prix unitaires suivants :

- 2,15 € HT soit 2,27 € TTC pour un repas enfant
- 2,45 € HT soit 2,59 € TTC pour un repas adulte

Par ailleurs, cette offre inclut la mise à disposition gratuite du matériel nécessaire à la conservation et à la remise en température des repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer le marché de restauration collective pour l'Ecole Primaire Antoine FURETIERE de Chuisnes, à compter du 1^{er} septembre 2017 et pour un an renouvelable deux fois, à la société YVELINES RESTAURATION, 12 Rue Clément Ader – ZA du Patis – 78120 RAMBOUILLET.
- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec YVELINES RESTAURATION.

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ENTRE LA BUTTE ET CHAILLEAU / ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.

Délibération n° 44-2017

Le Maire expose :

Le Conseil Municipal ayant retenu le projet de renforcement du réseau d'eau potable entre la Butte et Chailleau et confié au cabinet VERDI Ingénierie Cœur de France la maîtrise d'œuvre de l'opération, une consultation a été engagée, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, afin d'attribuer le marché de travaux.

Au terme de cette consultation et après analyse des offres par le cabinet VERDI, il apparaît que l'offre la mieux disante est celle proposée par la société STGS pour un montant HT de 64 925 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de confier à la société STGS, 22 rue des Grèves, 50307 AVRANCHES, le marché de travaux de renforcement du réseau d'eau potable entre la Butte et Chailleau pour un montant total HT de 64 925 € soit 77 910 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer, au nom de la commune, le marché à intervenir.

TRAVAUX DE VOIRIE A BETAINCOURT :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de travaux a été confié à l'entreprise EIFFAGE ROUTE (voir délibération n° 35-2017) pour un montant HT de 24 930 € (incluant l'option enrobé pour les trottoirs).

Les travaux ont commencé ce jour pour environ 15 jours. Le suivi du chantier sera assuré par l'ATD (Agence Technique Départementale) dans le cadre de sa mission de conseil aux communes

REGIME INDEMNITAIRE 2017 DU PERSONNEL COMMUNAL (TITULAIRE ET CONTRACTUEL).

Délibération n° 45-2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide d'octroyer au personnel de catégorie C l'Indemnité d'Administration et de Technicité (décret n° 91875 du 6 septembre 1991, décret du 2002-61 du 14 janvier 2002) et au personnel de catégorie B l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002) et l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (décret n°97-1223 du 26 décembre 1997).

➤ Fixe à 9 800 € le montant total attribué pour le régime indemnitaire du personnel communal, sachant que le Maire établira par arrêté la répartition.

Les modalités d'application du régime indemnitaire seront arrêtées lors d'un prochain conseil municipal après avis de la CAP du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir (proposition de ne pas verser de régime indemnitaire en cas de congé maladie ordinaire).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Contrats aidés :

Le gouvernement a gelé les renouvellements de contrats et les contrats nouveaux. La commune est particulièrement concernée avec 4 contrats à renouveler pour la rentrée scolaire.

➤ Préparation de la rentrée scolaire :

- Les travaux de couverture de l'école maternelle ont commencé et seront achevés pour la rentrée.
- Le mobilier des classes CE2 et CM1/CM2 sera livré le 22/08.

- La clôture de la cour de la classe de CM sera réalisée fin Août (entreprise Paysages Julien et Legault pour 3 995,60 € HT).
- Achat d'un ordinateur (CE2) et d'un vidéoprojecteur (CP).

➤ Analyse d'eau potable :

Une analyse portant sur environ 500 paramètres a été réalisée. La qualité de l'eau est conforme sur la totalité des paramètres.

➤ Projet éolien :

La commune a été sollicitée par la société WKN. Ces demandes de parcs éoliens seront étudiées par la communauté de communes en lien avec les communes concernées.

➤ Aménagement de jeux dans le parc communal (derrière l'église) :

Ce projet sera revu avec le projet envisagé dans le parc du Prieuré. Il pourra faire l'objet d'un financement de la CAF (projet 2018).

➤ Banquet du 11 novembre :

L'animation est réservée, la consultation pour le repas est en cours.

➤ Arbre de Noël : il aura lieu le 9 décembre 2017. Spectacle : la Ferme des animaux.

➤ Scènes Euréliennes : un spectacle est prévu début 2018 autour de Prévert, précédé d'un atelier théâtre.

➤ Atelier Théâtre : Monsieur JEROME serait prêt à reconduire une initiation théâtre à la Toussaint.

➤ Monsieur LOCHEREAU signale un panneau de signalisation cassé aux Châtelets.

➤ Madame ROMEUR demande la modification du « sens interdit » rue de la Charentonne (sauf riverains).

Fait et délibéré à Chuisnes, le 12 Juillet 2017

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,